

# PADAT

Programme  
d'appui  
au développement  
des attraits  
touristiques



## UN FINANCEMENT ADAPTÉ AUX RÉALITÉS DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

### LE SAVIEZ-VOUS?

Le PADAT couvre jusqu'à 60 % des coûts admissibles d'un projet. Cela vous permet de conserver vos liquidités afin de poursuivre vos activités pendant que vous concrétisez vos ambitions.

L'hôtellerie en région et le secteur de l'agrotourisme sont dorénavant admissibles sous certaines conditions.

### UN FINANCEMENT QUI SE MODULE SELON VOS BESOINS

Vous vous adaptez à votre clientèle? Nous nous adaptons à vous! Que vous vouliez constituer un fonds de roulement ou financer l'acquisition d'équipement et d'immobilisations, notre programme est conçu pour vous.

### CE QUE NOUS OFFRONS

Un prêt ou une garantie de prêt	Un financement allant de 150 000 \$ à 5 M\$
Un financement qui peut couvrir jusqu'à 60 % des coûts admissibles du projet	Une aide financière maximale de 20 ans
Un moratoire de remboursement du capital pouvant aller jusqu'à 3 ans	Une garantie de prêt pouvant atteindre 70 % de la perte nette

### CE QUE VOUS OBTENEZ

Des produits financiers qui s'adaptent à vos besoins	Du financement selon l'envergure de votre projet
La liberté de conserver vos liquidités pour vos activités courantes	La possibilité d'envisager l'avenir en toute confiance
La liberté d'avoir des liquidités en attendant la fin du projet	Une plus grande facilité à obtenir du financement auprès d'une institution financière

## INVESTISSEMENTS MAJEURS

Vous prévoyez réaliser un projet majeur de **10 M\$ et plus** (à l'exclusion des investissements en hébergement), parlez-en à notre représentant, vous bénéficierez de conditions particulières.

## SOUTIEN ET CONSEILS

Vous avez des questions à poser ou des précisions à demander. Notre représentant se fera un plaisir de discuter avec vous de vos projets et du soutien que le PADAT peut vous apporter.

## PERSONNE-RESSOURCE

**Benoit Deshaies**  
Directeur, division Tourisme

[benoit.deshaies@invest-quebec.com](mailto:benoit.deshaies@invest-quebec.com)

Téléphone : 514 873-1412  
Cellulaire : 514 349-1920

413, rue Saint-Jacques  
Bureau 500  
Montréal (Québec) H2Y 1N9  
CANADA

## MODALITÉS

- Le financement de chaque projet doit comporter un apport minimal de sources privées équivalant à au moins 20 % du coût total du projet.
- Les remboursements du capital sont fixes. Ils peuvent toutefois être variables lorsque les fonds produits par l'entreprise sont saisonniers ou sujets à des fluctuations.
- Les sûretés seront adaptées en fonction des réalités des entreprises du secteur touristique et de leurs projets.
- Les taux d'intérêt et les honoraires de garantie de prêt dépendent de la nature du projet.
- Des conditions particulières peuvent s'appliquer.

**Administré par Investissement Québec pour le compte de Tourisme Québec, le PADAT vous offre des solutions financières souples et avantageuses, et ce, jusqu'en 2022.**

## ENTREPRISES ADMISSIBLES

Le Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT) s'adresse aux entreprises existantes à maturité ou en croissance dans l'industrie du secteur touristique provenant de toutes les régions du Québec\* :

- entreprises à but lucratif;
- entreprises coopératives;
- organismes à but non lucratif (OBNL);
- communautés ou nations autochtones reconnues par l'Assemblée nationale.

\* Les entreprises en démarrage, les municipalités et les sociétés d'État sont toutefois exclues.

## PROJETS ADMISSIBLES

Les projets devront répondre aux **priorités du PADAT** :

- augmentation du nombre de visiteurs;
- augmentation des recettes touristiques;
- création d'emplois.

Les projets devront également être en concordance avec l'une des **stratégies sectorielles** actuelles ou futures du Ministère :

- Stratégie de mise en valeur du tourisme hivernal;
- Stratégie de mise en valeur du tourisme événementiel;
- Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure;
- Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique;
- Stratégie touristique québécoise au nord du 49<sup>e</sup> parallèle.

Les **types de projets** admissibles sont :

- la consolidation, l'implantation, l'expansion ou la modernisation d'un attrait, d'un équipement, d'un produit spécialisé ou d'un service touristique;
- la construction, l'agrandissement ou la réfection d'une infrastructure touristique.